
Présidence : Grèce**777ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 22 octobre 2009

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 30

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent d'Israël auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Aviv Shir-On.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU MINISTRE LITUANIEN DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
S. E. VYGAUDAS USACKAS**

Présidente, Ministre lituanien des affaires étrangères (PC.DEL/808/09),
Norvège (PC.DEL/815/09), Fédération de Russie (PC.DEL/810/09 OSCE+),
États-Unis d'Amérique (PC.DEL/811/09), Saint-Siège (PC.DEL/819/09),
Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Turquie (PC.DEL/831/09), Biélorussie
(PC.DEL/814/09), Géorgie, Roumanie (PC.DEL/832/09), Hongrie
(PC.DEL/821/09), Suède, Allemagne (PC.DEL/820/09), Moldavie
(PC.DEL/822/09), Royaume-Uni, Bulgarie, Ukraine (PC.DEL/825/09),
Kazakhstan (PC.DEL/829/09)

Point 2 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR LE CALENDRIER ET LES
MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA
DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

Présidente

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 900 (PC.DEC/900) sur le calendrier et les modalités d'organisation de la dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN
PROJET D'ORDRE DU JOUR AU CONSEIL
MINISTÉRIEL

Présidente

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 901 (PC.DEC/901) sur la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Présidente, Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie (PC.FR/20/09 OSCE+), Suède-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/826/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/812/09), Fédération de Russie (PC.DEL/818/09 OSCE+), Albanie (PC.DEL/828/09)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Procès de M. Y. Zhovtis au Kazakhstan : Suède-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/827/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/813/09), Canada (PC.DEL/816/09), Kazakhstan (PC.DEL/817/09)

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice
(CIO.GAL/154/09) : Présidente

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Secrétaire général
(SEC.GAL/178/09 OSCE+) : Secrétaire général

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Processus de sélection pour la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (CIO.GAL/155/09 Restr.)* : Présidente
- b) *Élections présidentielles devant se tenir en Roumanie le 22 novembre 2009* : Roumanie (PC.DEL/830/09)
- c) *Élections régionales devant se tenir en Slovaquie le 14 novembre 2009* : Slovaquie
- d) *Réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenues à Athènes du 9 au 12 octobre 2009* : Assemblée parlementaire

4. Prochaine séance :

Jeudi 29 octobre 2009 à 10 heures, Neuer Saal



777ème séance plénière

PC Journal No 777, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 900
CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE
LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL
DE L'OSCE

(Athènes, 1er et 2 décembre 2009)

I. Calendrier

Mardi 1er décembre 2009

- 10 heures **Séance d'ouverture (publique)**
- Ouverture officielle et adoption de l'ordre du jour
 - Allocution d'un représentant du pays hôte
 - Allocution du Président en exercice de l'OSCE
 - Allocution du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
 - Rapport du Secrétaire général de l'OSCE
- Première séance plénière (privée)**
- Déclarations des chefs de délégation
- Photo de famille
- 13 heures Déjeuner de travail à l'intention des ministres des affaires étrangères/chefs de
délégation
- Déjeuner séparé à l'intention des autres membres des délégations

- 15 heures – **Deuxième séance plénière (privée)**
18 heures
- Déclarations des chefs de délégation
- 19 h 30 Réception à l'intention des membres des délégations et de la presse
- 20 heures Dîner officiel à l'intention des ministres des affaires étrangères/chefs de délégation

Mercredi 2 décembre 2009

- 9 h 30 **Troisième séance plénière (privée)**
- Déclarations des chefs de délégation
 - Adoption des décisions et documents du Conseil ministériel
 - Questions diverses
- Séance de clôture (publique)**
- Allocution d'un représentant du pays hôte
 - Clôture officielle (déclarations des Présidents en exercice actuel et entrant)
- 13 h 30 Conférence de presse des ministres de la Troïka de l'OSCE

II. Modalités d'organisation

1. La dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se déroulera conformément aux règles de procédure de l'Organisation.
2. La Réunion se tiendra au Centre olympique d'escrime (complexe d'Hellinikon). Les délégations des États participants disposeront d'un siège à la table, d'au moins trois sièges en retrait et de sièges supplémentaires dans la salle des séances plénières.
3. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à assister à la Réunion et à y présenter des contributions :

Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe et Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Ces organisations seront invitées à prendre la parole dans l'ordre indiqué ci-dessus après les interventions des États participants et des partenaires pour la coopération.

4. Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à assister à la Réunion et, si elles le souhaitent, à y présenter des contributions écrites :

Agence internationale de l'énergie, Agence internationale de l'énergie atomique, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque asiatique de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits États insulaires en développement, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté d'États indépendants, Communauté économique eurasiennne, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil des États de la mer Baltique, Conseil euro-arctique de la mer de Barents, Cour pénale internationale, Europol, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds monétaire international, Forum régional de l'ANASE, Groupe d'action financière, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat de la Charte de l'énergie, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Union africaine.

* * * * *

Activités menées en parallèle à la Réunion du Conseil ministériel

Le 30 novembre 2009, les ministres de la Troïka de l'OSCE et les ministres des affaires étrangères des partenaires méditerranéens pour la coopération se réuniront à 18 heures. Les ministres de la Troïka de l'OSCE et les ministres des affaires étrangères des partenaires asiatiques pour la coopération se réuniront à 19 heures.

Les modalités d'organisation prévues pour la dix-septième Réunion du Conseil ministériel ne s'appliqueront pas aux activités parallèles.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/901
22 octobre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

777ème séance plénière
PC Journal No 777, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 901
TRANSMISSION D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR
AU CONSEIL MINISTÉRIEL**

Le Conseil permanent,

Décide de demander à sa Présidente de transmettre au Président du Conseil ministériel un projet d'ordre du jour pour la dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.